

Texte sur la plaque commémorative inaugurée le 22 avril 2026 dans la cathédrale

Et commentaires en bas de page

Nous reconnaissons que dans plusieurs régions d'Europe à la fin du moyen-âge, des accusations infondées de profanation d'hosties furent portées contre les communautés juives¹.

Ces calomnies², souvent issues de la peur ou de l'ignorance religieuse ont entraîné des massacres³ et des expulsions⁴ injustifiables.

Ce fut le cas en 1370⁵ lorsque des⁶ juifs furent exécutés condamnés au bûcher, et la communauté juive ensuite expulsée⁷ du Duché de Brabant. Plusieurs vitraux de cette cathédrale réfèrent à cet événement ainsi qu'au culte eucharistique qui s'en est directement inspiré. L'antisémitisme théologique et social est en contradiction directe avec l'Évangile du Christ qui appelle à la vérité, à la justice et à la fraternité.

Nous demandons pardon au peuple juif pour les souffrances que ces accusations ont engendrées. Nous réaffirmons notre fidélité à la déclaration *Nostra Aetate* voulue par le saint pape Jean Paul II. Notre engagement à combattre toute forme d'antisémitisme, à approfondir le dialogue entre juifs et chrétiens et à transmettre aux générations futures une mémoire lucide, fondée sur la reconnaissance de la vérité et sur le respect mutuel.

¹ Dans quelle proportion ?

² Ces accusations furent parfois fondées

³ Il n'y a pas eu de « massacre » en 1370 mais l'exécution au bûcher – selon la sanction appliquée à tous - de 6 juifs inculpés

⁴ Il n'y a pas eu d'expulsions injustifiables

⁵ Mgr Terlinden sous-entend que les accusations de profanation de 1370 étaient des calomnies ; or après un procès dans les procédures médiévales, le Registre des Comptes de 1370 le confirme

⁶ 6 juifs

⁷ La communauté juive n'a pas été expulsée en 1370